



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organizacion para la Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil
Organizaçao para a Harmonizaçao em Africa de Direito dos Negocios



Termes de référence de la 2^e édition

FIPROD

Kigali 2022

**« Développement économique et défis du
financement des entreprises en Afrique »**

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les entreprises sont les principaux vecteurs de croissance économique. C'est la raison pour laquelle, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)¹, dont l'objectif primordial est le développement économique du continent africain, accorde une place de premier choix à la stabilité et à la pérennité des entreprises. Des efforts considérables sont fournis par le législateur OHADA, à l'instar de ses homologues des autres organisations communautaires², et des législateurs nationaux africains. Les règles ont fortement évolué, marquant un véritable renouveau du Droit applicable pour répondre aux attentes des milieux d'affaires. Des évaluations successives de ces actions législatives et réglementaires, conduites par des organismes internationaux, ont d'ailleurs salué les apports intrinsèques indéniables de ce dispositif dans la conduite du processus de développement économique ; ce dernier passe, sans nul doute, par la constitution d'un secteur privé fort.

Mais, bien que ces efforts institutionnels, internationaux, communautaires et nationaux, soient loin d'être négligeables, leur impact réel sur les entreprises et le tissu économique tarde à se faire sentir. Certes le dispositif juridique en vigueur donne une impulsion certaine aux États pour faciliter la création d'entreprises en vue de booster leur développement économique. Mais, les entreprises africaines peinent à démarrer effectivement et à contribuer véritablement à la croissance. Les entreprises africaines sont généralement de faible taille. Elles ont du mal à faire face à la concurrence étrangère et à résister aux aléas de la conjoncture internationale. Certaines entreprises ouvrent les portes et les referment quelque temps plus tard faute de moyens financiers pour faire face à leurs engagements. Le nombre d'entreprises en veilleuse, d'entreprises éligibles à l'impôt forfaitaire et d'entreprises radiées des registres en dit long. Cette situation est aggravée par la crise sanitaire récente liée à la pandémie du coronavirus qui a désarticulé la plupart des circuits de production et de distribution, mettant à mal le fonctionnement des entreprises. Ainsi, les faillites se sont multipliées, accentuant le chômage et le sous-emploi, au moment même où l'Afrique s'engageait déjà dans la voie de l'émergence.

La base du tissu économique, constituée des petites et moyennes entreprises formelles et des acteurs de l'économie informelle, s'amplifie. À l'inverse, le sommet, qui regroupe les grandes entreprises sur lesquelles pèsent de grands enjeux nationaux (emplois, souveraineté internationale, sécurité...), s'atrophie. Les marchés financiers africains, qui comptent sur l'expansion des entreprises locales inscrites pour grandir, éprouvent de la peine à prendre leur envol. La fragilité du tissu économique du continent africain ne fait l'objet d'aucun doute. Les entreprises africaines, confrontées aux aléas d'une conjoncture internationale difficile marquée par des crises multiformes, se caractérisent par leur décrépitude. Au-delà de leur fiabilité, se pose dès lors la question de leur viabilité.

Il faut trouver des solutions adéquates à la descente aux enfers des entreprises africaines, à travers un financement approprié assorti des meilleures garanties de remboursement. En effet, la situation actuelle des entreprises africaines appelle à une réflexion d'ensemble sur les grandes orientations des politiques économiques, en mettant un accent particulier sur les questions de financement. Une telle réflexion ne peut produire les résultats escomptés que si elle regroupe les spécialistes des questions financières, les juristes de renom, les chefs d'entreprises et les professionnels du droit d'horizons divers pour discuter, ensemble, sur les problématiques liées au financement des entreprises. Afin d'aboutir à des propositions de solutions structurelles et systémiques prenant en compte la diversité des contextes et des moyens, la question du financement des entreprises doit être abordée, de façon concertée et plus englobante, par les opérateurs économiques, les managers et dirigeants d'entreprises, les experts professionnels du Droit et du Chiffre et les politiques qui doivent trouver des moyens appropriés pour instituer un secteur privé fort capable d'assurer la stabilité des États et de lutter contre le chômage, le sous-emploi, la pauvreté et les crises conséquentes. Cette approche participative et inclusive a le mérite d'orienter les interventions de façon coordonnée et d'assurer harmonieusement et efficacement l'expansion des entreprises et le développement économiques des États africains.

Le financement des entreprises en Afrique est devenu un véritable défi qu'il faut relever, avec l'appui de toutes les parties prenantes, pour prétendre accéder à l'émergence. Afin de contribuer à relever ce noble défi, et capitalisant les acquis de la précédente édition du Forum international des professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD),

¹ Cette Organisation internationale regroupe à ce jour dix-sept (17) pays d'Afrique centrale, d'Afrique de l'Ouest et de l'océan Indien : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Union des Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

² Il en est ainsi notamment de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADEC) du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), de la Communauté Économique des pays des grands lacs (CEPGL) et de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CENSAD).

l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'OHADA a décidé d'organiser la prochaine édition du FIPROD à Kigali (Rwanda), du 16 au 18 novembre 2022, sur le thème « **Développement économique et défis du financement des entreprises en Afrique** ».

L'organisation de cette rencontre internationale rentre parfaitement dans le cadre des missions de formation, de sensibilisation, de vulgarisation et de renforcement des capacités des acteurs, qui lui sont dévolues statutairement. Ainsi, la première édition du Forum international des professionnels du droit, qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) les 14 et 15 novembre 2019 sur le thème « **Négociation et conseils en investissements dans l'espace OHADA** », avait réuni près de trois cents (300) participants (experts, professionnels, universitaires, représentants d'institutions nationales et communautaires, investisseurs...) de diverses nationalités. Au sortir de cette rencontre, les Éditions de l'ERSUMA ont entrepris de diffuser l'annuaire des professionnels du Droit et du Chiffre qui constituera sans doute un véritable répertoire facilitant l'identification et la localisation des professionnels, par leurs homologues, les opérateurs économiques et les autres usagers.

PAYS HÔTE

En choisissant le Rwanda pour abriter cette deuxième édition du FIPROD, l'ERSUMA entend se placer en droite ligne de la politique d'ouverture de l'OHADA, dont l'ambition est de s'illustrer comme une institution panafricaine en droit des affaires, surtout avec l'avènement récent de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Ce choix n'est pas fortuit. En effet, bien qu'étant enclavé et ne disposant que de peu de ressources naturelles et d'une petite industrie, le Rwanda est parvenu à s'imposer comme un véritable modèle économique en Afrique. Son économie, dominée par les services, particulièrement par l'agriculture, est qualifiée de miraculeuse vu les performances réalisées par le pays dans un contexte géopolitique et structurel peu favorable¹. Ces performances sont le fruit de l'accompagnement et du financement réguliers des entreprises à travers notamment des programmes de crédits taillés sur mesure pour les petites et moyennes entreprises, l'usage de plateformes performantes pour financer les entreprises africaines, le développement et la promotion d'un centre financier international ou encore la mise en œuvre de réforme d'envergure qui améliorent considérablement le climat des investissements.

PAYS INVITÉ D'HONNEUR

Le Pays Invité d'Honneur de la 2ème édition du FIPROD est la République Démocratique du Congo (RDC). Le choix porté sur la RDC se justifie à un triple titre : d'abord la RDC est le pays le plus peuplé de l'OHADA ; ensuite elle est un poumon économique indéniable de l'Afrique et du monde entier. Elle possède des gisements contenant une cinquantaine de minerais (le cuivre, le cobalt, l'argent, l'uranium, le plomb, le zinc, le cadmium, le diamant, l'or, l'étain, le tungstène, le manganèse, le coltan, des diamants...etc.) dont le financement de l'exploitation pourrait générer des revenus considérables pour le développement économique de l'Afrique, la paix sociale et la compétitivité internationale de nos entreprises ; enfin, cette édition du FIPROD est un parfait cadre d'étude pour la RDC qui assurera en 2023, pour la première fois depuis son adhésion, la présidence de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

¹ Jérémy Révillon, « Le Rwanda, un modèle économique ? », Les Cahiers d'Afrique de l'Est / The East African Review [En ligne], 48 | 2014, mis en ligne le 07 mai 2019, consulté le 20 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/eastafrica/385> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/eastafrica.385>.

ORGANISATEUR: ERSUMA-OHADA

L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) est l'une des Institutions de l'OHADA. Rattachée au Secrétariat Permanent, elle est instituée par les articles 3 et 41 du Traité de l'OHADA et organisée par le Statut de l'ERSUMA du 03 octobre 1995 révisé par les Règlements N° 004/2009/CM/OHADA du 19 décembre 2009, N°0013/2011/CM/OHADA du 17 Juin 2011 et N°02/2016/CM/OHADA du 28 octobre 2016 portant Statut révisé de l'ERSUMA. Située à Porto- Novo en République du Bénin, elle a pour rôle d'améliorer l'environnement juridique des États Parties de l'OHADA par la sensibilisation, la vulgarisation, la formation continue et initiale, l'évaluation de l'application du droit de l'OHADA et de tout autre droit communautaire et l'accompagnement continu des professionnels du droit, des professionnels du chiffre et des entreprises.

L'ERSUMA a cinq missions principales :

- Améliorer le système juridique et judiciaire des États Parties ;
- Assurer le renforcement des capacités des magistrats et autres auxiliaires de justice des États Parties relativement aux Actes uniformes et à tous les domaines du droit des affaires ;
- Assurer l'appropriation du droit OHADA par les professionnels et les justiciables ;
- Agir comme un centre d'excellence de recherche et de documentation en droit OHADA et en tout autre droit communautaire ;
- Être en liaison étroite avec la CCJA et les autres hautes juridictions nationales, afin de garantir l'uniformité de l'interprétation et de l'application du droit OHADA.

L'ERSUMA dispose d'un Centre de formation, d'un Centre de recherche, d'un Centre de documentation, d'un Centre de traduction et d'interprétariat en droit. Elle est chargée de sensibiliser, vulgariser, former et renforcer les capacités en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Les activités de formation de l'ERSUMA sont ouvertes à tout public, principalement les professionnels du droit et du chiffre et les opérateurs économiques. Ainsi, peuvent être cités parmi les auditeurs des sessions de formation : les magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, officiers de justice, greffiers, commissaires-priseurs, juristes d'entreprise, de banque ou d'établissements financiers, experts comptables et comptables agréés, mandataires judiciaires, opérateurs économiques, universitaires, ... etc., ainsi que les managers et dirigeants d'entreprise, les administrateurs de société. Les formations dispensées par l'ERSUMA se déroulent en présentiel au siège ou en tout autre lieu, ou par visioconférence.

Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie du statut d'institution internationale qui œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des États membres de l'OHADA. En bientôt (24) ans d'exercice, elle a à son actif plus de quinze mille (15.000) personnes formées, d'horizons professionnels divers.

L'ERSUMA déroule aujourd'hui un vaste programme homogène d'expansion et de diversification de ses activités de formation. Dans cette perspective, l'ERSUMA a entrepris de développer des formations diplômantes de plus grande envergure. Consciente des avantages systémiques de la formation initiale dans le « système juridique » de l'OHADA, l'ERSUMA envisage de créer, à côté de ses formations professionnelles, une formation diplômante sous forme de Master recherche dont la mise en œuvre est envisagée via des « Chaires OHADA » accueillies par des structures publiques et/ou privées de formation dans tous les continents.

PRÉSENTATION CONCEPTUELLE DU FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE (FIPROD)

Le FIPROD est une manifestation professionnelle biannuelle qui se caractérise par sa diversité et son ouverture. C'est le lieu de rencontre et d'échange qui réunit tous les professionnels du Droit et du Chiffre, toutes professions confondues, avec leurs partenaires institutionnels et les destinataires de leurs services. Il est le creuset le plus important des professionnels du Droit et du Chiffre en ce qu'il les fédère autour d'un objectif commun à trois volets :

- Accompagner l'expansion des professions juridiques, judiciaires et du Chiffre,
- Garantir l'effectivité du Droit, et
- Renforcer l'efficacité économique du Droit.

La réalisation de cet objectif commun nécessite que les acteurs du Droit et du Chiffre connaissent mutuellement leurs professions, en déterminent les enjeux systémiques et travaillent en synergie. Le FIPROD se veut donc le trait d'union entre les professionnels du Droit et du Chiffre, d'horizons et de domaines divers, dont la collaboration interprofessionnelle est primordiale pour le développement de leur profession et la satisfaction des besoins légitimes qui justifient leur existence.

Fort de son pôle d'excellence en formation et recherche en Droit communautaire africain des affaires et fondamentalement orientée vers l'interprofessionnalisme au service du développement économique, l'ERSUMA organise le FIPROD tous les deux (02) ans à compter de 2019.

En effet, les professions juridiques et judiciaires ainsi que celles de la comptabilité et des finances (communément dénommées « professions du chiffres ») sont nombreuses et variées. Certaines, traditionnelles, sont parmi les professions les plus anciennes et les mieux partagées au monde, tandis que d'autres, plus récentes, sont le résultat de la rencontre entre les besoins en services et les capacités professionnelles disponibles. À ces professions s'ajoutent aujourd'hui, celles connexes, auxiliaires ou intermédiaires aux professions juridiques, judiciaires et du chiffre qui ont pour principal objet de mettre à la disposition de celles-ci les moyens et méthodes de réalisation efficiente de leurs missions. Ces professions renforcent les capacités des professionnels du droit et du chiffre et leur apportent des solutions innovantes d'exercice de leur activité à travers notamment l'usage des technologies de l'information et de la communication. La performance des moyens techniques proposés est telle que leur portée a atteint les professions les plus réticentes au développement technologique.

L'évolution de la nomenclature et, parfois, de la nature des professions juridiques, judiciaires et du chiffre s'est accélérée grâce notamment aux rencontres professionnelles, cadre d'échanges et de définition de politiques adaptées aux objectifs de la profession. C'est ainsi que des séminaires et surtout des congrès annuels sont organisés par plusieurs professions juridiques et judiciaires. Parmi eux, peuvent être cités : le Congrès international des Notaires, le Congrès des Notaires d'Afrique, le Congrès international des huissiers de justice et agents d'exécution, le Congrès international des avocats, le Forum Interafricain des Juristes d'Entreprise ou encore le Congrès Africain des juristes d'affaires, les assises des ordres nationaux des experts-comptables et comptables agréés (ONECCA) et les rencontres annuelles de l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AAHJF). Toutes ces manifestations ont le mérite de constituer un cadre d'échanges entre professionnels du droit ou professionnels du chiffre. Toutefois, même si elles ont tendance à prôner l'ouverture, elles sont essentiellement sectorielles, enregistrant la participation des professionnels d'un secteur ou d'un corps de métier donné.

Compte tenu du besoin de synergie interprofessionnelle dans la vie et la pratique du droit des affaires et convaincue de l'apport considérable de l'interprofessionnalisme dans l'expansion des professions juridiques, judiciaires et du chiffre ainsi que le développement économique des États, l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a institué le Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD). Chaque édition du FIPROD est organisée autour d'un thème qui s'inscrit en droite ligne des orientations de l'OHADA et ses États membres ainsi que de celles des professions du Droit et du Chiffre.

La portée interprofessionnelle du FIPROD est sans équivoque. Il a pour objectif de contribuer à la synergie interprofessionnelle dans le domaine des affaires, de la comptabilité et de la finance. Il vise à favoriser non seulement la rencontre entre les professionnels du droit et du chiffre mais également celle entre les professionnels et les destinataires de leurs services. Il permet notamment de :

- Évaluer le cadre législatif et réglementaire des professions juridiques, judiciaires et du chiffre ;
- Apprécier les capacités des professionnels du droit et du chiffre à répondre efficacement aux demandes de services ;
- Renforcer les capacités des professionnels du droit et du chiffre ;
- Évaluer le niveau d'attractivité de l'environnement des affaires dans l'espace OHADA ;
- Susciter un repositionnement des professions juridiques, judiciaires et du chiffre à l'échelle internationale ;
- Faciliter la mise en place d'un cadre de collaboration interprofessionnelle non seulement entre les différents acteurs de l'espace OHADA, mais également entre eux et les cabinets internationaux ;
- Soutenir la collaboration et la complémentarité entre les organisations d'intégration juridique et économique et entre celles-ci et les partenaires techniques et financiers ;
- Créer un cadre permanent d'échanges entre les professions juridiques, judiciaires et du chiffre dénommé « Réseau International des Professionnels du Droit et du Chiffre », en abrégé « RIPROD » ;
- Offrir un cadre de promotion des solutions innovantes d'exercice des professions juridiques, judiciaires et du chiffre ;
- Mieux adapter les services de l'ERSUMA aux besoins de renforcement de capacités des professionnels juridiques, judiciaires et du chiffre.

OBJECTIFS DE LA DEUXIÈME ÉDITION DU FIPROD

1- Objectif général

La deuxième édition du FIPROD, prévue en novembre 2022 à Kigali, a pour objet de réunir les professionnels du Droit et du Chiffre, ainsi que les opérateurs économiques, les dirigeants d'entreprises et les politiques pour évaluer le système de financement des entreprises en Afrique afin de proposer des solutions aptes à constituer des réelles contributions à la sécurité juridique et au développement économique du continent africain.

2- Objectifs spécifiques

De manière spécifique, cette édition vise à :

- Identifier les enjeux du financement des entreprises au regard de l'objectif de développement économique des pays africains ;
- Dresser un état des lieux du financement des entreprises en Afrique ;
- Identifier les acteurs du financement des entreprises, leurs rôles et leurs responsabilités ;
- Analyser et évaluer le système de financement des entreprises en vigueur dans les pays africains ;
- Déceler et classer les difficultés de financement rencontrées par les entreprises africaines, ainsi que leurs causes ;
- Apprécier la sécurité du financement des entreprises en Afrique et proposer des solutions pratiques de sécurisation du crédit ;
- Identifier les techniques et moyens adéquats de financement des entreprises en tenant compte du contexte spécifique du continent africain et de la concurrence internationale ;
- Évaluer le système de régulation des marchés africains du financement des entreprises ;
- Apprécier les pratiques professionnelles en matière de financement des entreprises en Afrique ;
- Partager les expériences professionnelles et renforcer les capacités de professionnels en matière de financement des entreprises ;
- Promouvoir la collaboration entre professionnels en vue de réaliser avec succès le financement des entreprises ;
- Stimuler les États africains dans leurs politiques d'amélioration du climat des affaires et du financement des entreprises ;
- Assurer la sécurité juridique et judiciaire des entreprises, ainsi que leur financement conséquent.

RÉSULTATS ATTENDUS

A l'issue de cette deuxième édition du FIPROD, les résultats ci-après sont attendus :

1. Un état des lieux du financement des entreprises africaines sera dressé en précisant les difficultés et en décelant leurs causes ;
2. Les financeurs des entreprises africaines seront identifiés et classifiés de manière à appréhender leurs particularités et la portée de leurs interventions ;
3. La sécurité du financement des entreprises africaines est évaluée et des solutions pratiques proposées afin de renforcer la fiabilité des entreprises à financer et de réduire la frilosité qui sévit sur le marché du financement des entreprises ;
4. Les techniques et moyens de financement les plus adaptés pour les entreprises africaines sont identifiés et appréciés ;
5. La régulation du marché du financement des entreprises est évaluée et des propositions sont faites en vue de son amélioration et de son adaptation aux marchés africains ;
6. Les acteurs du financement des entreprises sont identifiés et mis en relation étroite afin d'aboutir à un meilleur accompagnement des entreprises africaines.
7. Les actes de la deuxième édition du FIPROD sont élaborés et publiés aux Éditions de l'ERSUMA.

MÉTHODOLOGIE

La deuxième édition du FIPROD se déroulera à Kigali pendant quatre (04) jours dont trois (03) jours de travaux et une (01) journée de visite touristique. Les travaux seront principalement en langue française et anglaise, avec une traduction simultanée en plusieurs autres langues. Le programme est organisé autour des activités ci-après :

1. Une cérémonie officielle d'ouverture ponctuée par l'animation culturelle, les diverses allocutions, la leçon inaugurale du FIPROD II, la photo de famille, et le cocktail d'ouverture ;
2. Des ateliers thématiques successifs sous le format de plateformes d'échanges entre les participants de divers horizons géographiques et professionnels visant à contribuer à la réflexion sur la problématique du financement des entreprises en Afrique ;
3. Des tables-ronde professionnelles constituées de cadres de partage d'expériences entre les participants sur l'accompagnement des entreprises chercheuses de financement ;
4. Des activités de coopération marquées par des expositions/ventes en stands, des visites guidées de stands, des brainstormings, des rencontres dans des espaces dédiés de networking, des salons de négociation, des entretiens professionnels et d'affaires, des présentations de produits et services des partenaires, sponsors et annonceurs ;
5. Une cérémonie de clôture ponctuée par les diverses allocutions, la présentation du rapport général des travaux, une animation culturelle et un cocktail de clôture ;
6. Une soirée de gala mettant en avant la cuisine, la culture et les artistes rwandais ;
7. Une visite touristique ouverte aux participants inscrits, après la clôture des travaux, sur les sites touristiques identifiés, sous la conduite et avec la collaboration des autorités touristiques du Rwanda.

Les actes de la deuxième édition du FIPROD feront l'objet d'une publication aux Éditions de l'ERSUMA, sous la coordination de la Direction de la Recherche et de la Documentation de l'ERSUMA et la supervision de la Direction Générale. Un exemplaire sera offert à tout participant aux travaux.

PROGRAMME DES TRAVAUX

LEÇON INAUGURALE

Les enjeux du financement des entreprises dans le développement économique de l'Afrique

ATELIER N°1

ÉTAT DES LIEUX DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE

CONTENU

Cet atelier vise à dresser l'état des lieux du financement des entreprises en Afrique. Il abordera notamment :

- Le financement bancaire ;
- Le financement sur les marchés financiers africains et étrangers ;
- La finance islamique dans le financement des entreprises africaines ;
- Le financement des start-ups, PME et TPE ;
- Le financement des entreprises acteurs de l'économie informelle ;
- L'accompagnement du financement des entreprises par les États et organismes internationaux.

ATELIER N°2

LES FINANCEURS EN AFRIQUE : DU MONOPOLE À LA LIBÉRALISATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

CONTENU

Cet atelier vise à apprécier la diversité des financeurs au regard de leur place sur le marché du financement des entreprises africaines. Il s'agira notamment d'échanger autour de :

- La résistance des financeurs classiques : les banques ;
- L'insuffisance de la portée des établissements financiers à caractère bancaire ;
- Les incertitudes des institutions de microfinance ;
- L'expansion des capital-risqueurs ;
- Le financement des entreprises par les compagnies d'assurances ;
- La multiplication des structures publiques de financement des entreprises ;
- L'intégration progressive des acteurs et techniques de la finance islamique ;
- La diversité des acteurs de la finance participative.
- Les alternatives au financement bancaire des entrepreneurs dans la zone OHADA : le Shadow Banking et le crédit municipal

ATELIER N°3

LA SÉCURISATION DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE

CONTENU

Cet atelier vise à évaluer l'environnement du financement des entreprises africaines ainsi que le dispositif légal, réglementaire et conventionnel de sécurisation dudit financement. Il s'agira d'échanger autour des principales problématiques ci-après :

- Les risques du financement des entreprises en Afrique ;
- Les sûretés et garanties du financement des entreprises : entre classicisme et modernisme ;
- La notation financière et le financement des entreprises africaines ;
- Les apports des assurances dans le marché du financement des entreprises africaines ;
- Les structures publiques de garantie du financement des entreprises ;
- Les atouts sécuritaires des mécanismes de financement des entreprises : le cas du crédit-bail et de l'affacturage ;
- Les techniques de renforcement et d'efficacité du dispositif de recouvrement des créances à l'égard des entreprises ;
- Le recouvrement des impayés des entreprises en difficultés ;
- Le règlement des différends relatifs au financement des entreprises en Afrique : les apports de la médiation et de l'arbitrage.
- Les apports de la compliance dans la sécurisation du financement des entreprises

ATELIER N°4

L'ADAPTATION DES TECHNIQUES ET MOYENS DE FINANCEMENT AUX ENTREPRISES AFRICAINES

CONTENU

Cet atelier a pour objet d'appréhender la portée des dimensions personnelles, sectorielles et géographiques du financement des entreprises africaines. Il s'agira notamment de d'échanger sur :

- L'adaptation des techniques et moyens de financement aux start-ups, PME et TPE ;
- Le développement des financements sectoriels d'entreprises : Mines, pétroles, industrie, agriculture, artisanat, pêche, pharmacie, transports (aérien, ferroviaire, maritime, terrestre) ... ;
- Le financement des entreprises africaines d'exploitation des ressources naturelles ;
- Le financement de l'industrialisation et des entreprises industrielles en Afrique ;
- Le financement des entreprises de transformation des ressources naturelles
- Le financement des entreprises africaines et l'approche genre ;
- Les politiques, mécanismes et moyens de financement des entreprises sur les marchés financiers ;
- La finance participative : la finance islamique ;
- La portée de la réglementation des changes sur le financement des entreprises africaines ;
- Les apports de la ZLECAF dans le financement des entreprises ;
- L'adoption des cryptoactifs dans le financement des entreprises africaines ;
- Le financement des entreprises en difficultés ;
- Le développement du capital-risque en Afrique ;
- Les fintechs et le financement des entreprises africaines ;
- Le financement des entreprises africaines dans les politiques de relance économique post-Covid 19.

ATELIER N°5

LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE

CONTENU

Cet atelier a pour objet d'apprécier la régulation du marché du financement de entreprises en Afrique. Il sera l'occasion d'échanger principalement sur :

- La portée de la régulation des banques centrales et commissions bancaires sur le financement des entreprises par les banques, établissements financiers à caractère bancaire et les institutions de microfinance ;
- La portée de la régulation du financement des entreprises sur les marchés financiers africains ;
- La pertinence de l'interdiction des aides d'État par les organisations régionales et sous-régionales d'intégration économique en Afrique ;
- La problématique de la régulation des cryptoactifs sur le marché de la finance africaine ;
- La problématique du contrôle du marché de la finance participative.
- Le rôle de la certification dans le financement des entreprises

NB :

- Les intervenants sont invités à préparer une communication sur support électronique à projeter et à présenter pendant 10 à 15 minutes.
- Le rapporteur de l'atelier est invité à établir un rapport pratique sur l'évaluation, les propositions/recommandations et les moyens de leur mise en œuvre.
- Le rapport de synthèse de l'atelier sera intégré au rapport général à présenter lors de la cérémonie de clôture du Forum.

TABLE-RONDE N°1

LA PLACE DE L'ÉTAT DANS LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ENTREPRISES AFRICAINES CHERCHEUSES DE FINANCEMENT

CONTENU

Cette table-ronde professionnelle a pour objet de partager les expériences et de proposer des orientations pratiques pour une redynamisation du dispositif national de renforcement de la compétitivité des entreprises africaines. Il s'agira principalement d'échanger sur :

- Les apports de la fiscalité dans le renforcement de la compétitivité et de la résilience des entreprises africaines;
- Le renforcement de l'accompagnement des structures publiques nationales de promotion des investissements et de financement des entreprises.

TABLE-RONDE N°2

LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ENTREPRISES AFRICAINES CHERCHEUSES DE FINANCEMENT : LE RÔLE DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE

CONTENU

Cette table-ronde professionnelle a pour objet d'échanger les capacités professionnelles des professionnels en charge de l'accompagnement des entreprises chercheuses de financement ainsi que leur interdépendance naturelle. Elle sera l'occasion de partager les expériences et de proposer les meilleures orientations pratiques sur les problématiques ci-après :

- Le renforcement de la gouvernance des entreprises africaines ;
- Le changement de paradigmes du financement des entreprises africaines : de l'internalisation à l'externalisation du financement ;
- L'accompagnement technique sectoriel des entreprises africaines ;
- L'assistance juridique et fiscale dans les engagements financiers des entreprises africaines : aspects précontractuels, contractuels et contentieux ;
- L'accompagnement financier et comptable des entreprises africaines ;
- La collaboration interprofessionnelle dans l'accompagnement des entreprises chercheuses de financement.

NB :

- Les intervenants sont invités à préparer leur intervention sur support électronique à transmettre au secrétariat scientifique
- Le rapporteur de la table ronde est invité à établir un rapport pratique des débats
- Le rapport de synthèse de la table ronde sera intégré au rapport général à présenter lors de la cérémonie de clôture du Forum.

AGENDA PRÉVISIONNEL

DU SAMEDI 12 AU MARDI 15 NOVEMBRE 2022 ACCUEIL ET ENREGISTREMENT
DES PARTICIPANTS

MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

09h00 – 10h00	CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE Leçon inaugurale : Les enjeux du financement des entreprises dans le développement économique de l'Afrique
10h00 - 11h00	Cocktail d'ouverture / Visites guidées de stands / brainstormings, présentations de produits et services des partenaires, sponsors et annonceurs
11h00 – 13h30	ATELIER 1 État des lieux du financement des entreprises en Afrique
13h30 – 14h30	Pause déjeuner
14h30 – 17h00	ATELIER 2 Les financeurs en Afrique : du monopole à la libéralisation du marché du financement des entreprises
17h00 – 18h00	Café & dégustation / Suspension des travaux / Visites de stands / brainstormings, / Fin de la première journée

JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

09h00 – 11h00	ATELIER 3 La sécurisation du financement des entreprises en Afrique
11h00 - 11h30	Pause-café
11h30 – 13h30	ATELIER 4 : L'adaptation des techniques et moyens de financement aux entreprises africaines
13h30 – 14h30	Pause déjeuner
14h30 – 17h00	ATELIER 5 La régulation du marché du financement des entreprises en Afrique
17h00 – 18h00	Café & dégustation / Suspension des travaux / Visites de stands / brainstormings, / Fin de la première journée

VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

09h00 – 10h30	TABLE-RONDE 1 La place de l'État dans le renforcement des capacités des entreprises africaines chercheuses de financement
10h30 – 11h00	Pause-café

11h00 – 13h00	TABLE-RONDE 2 Le renforcement des capacités des entreprises africaines chercheuses de financement : le rôle des professionnels du Droit et du Chiffre
13h00 – 14h00	Pause-café
14h00 – 15h30	Visite de stands / brainstormings / rencontres dans des espaces dédiés de networking / salons de négociation / entretiens professionnels et d'affaires
15h30 – 16h30	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE /FIN DES TRAVAUX

À partir de 20h30

SOIRÉE DE GALA DU FIPROD

SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022

VISITES TOURISTIQUES

PARTICIPANTS

Les travaux de la deuxième édition du FIPROD sont ouverts aux :

- Structures nationales, régionales et internationales de promotion des investissements,
- Institutions financières nationales, sous-régionales et internationales,
- Organisations d'intégration juridique et économique,
- Partenaires techniques et financiers,
- Banques, établissements financiers à caractère bancaire et institutions de microfinance,
- Ordres professionnels et associations d'ordres professionnels,
- Cadres et collaborateurs des administrations en charge de la promotion des investissements,
- Cadres et collaborateurs des directions/services administratifs et financiers,
- Cadres et collaborateurs des centres de gestion agréés,
- Cadres et collaborateurs des chambres de commerce et d'industrie,
- Cadres et collaborateurs des compagnies d'assurances,
- Cadres et agents des secteurs public et privé,
- Investisseurs, opérateurs économiques, dirigeants et managers d'entreprises,

- Avocats,
- Notaires,
- Magistrats,
- Huissiers de justice,
- Experts-comptables et comptables agréés,
- Juristes d'affaires et d'entreprises,
- Cadres et collaborateurs des services/directions juridiques,
- Contract managers,
- Juristes de banques et d'assurances,
- Fiscalistes,
- Économistes,
- Auditeurs,
- Médiateurs,
- Arbitres,
- Universitaires.

Tous les participants devront procéder à leur inscription en ligne sur <https://sigweb.ersuma.org> pour participer aux travaux.

FRAIS DE PARTICIPATION

TYPE D'INSCRIPTION	PERIODE	EN FCFA	EN RWF	EN EURO	EN \$ USD
Inscription	Au plus tard le 31 Août 2022	400.000	670.000	610	800
	Du 1er Septembre au 15 Octobre 2022	450.000	755.000	687	900
Inscriptions tardives	Du 16 Octobre au 15 Novembre 2022	500.000	840.000	763	1000

Les frais de participation au FIPROD 2 couvrent les supports et matériel pédagogiques, les pauses café et déjeuner pendant les travaux, la soirée de gala et la visite touristique. **Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge du participant.**

INTERVENANTS

Les intervenants à cette édition du FIPROD sont choisis par l'ERSUMA en raison de leurs qualité, compétence, polyvalence, expérience, technicité et expertise dans les thématiques couvertes par les travaux. Les partenaires intéressés pour prendre part aux travaux en qualité d'intervenants privilégiés, conformément aux offres de sponsoring et de partenariat ci-dessous, peuvent se rapprocher de l'ERSUMA.

OFFRES DE SPONSORING ET DE PARTENARIAT

Fort de son partenariat avec les ordres professionnels et associations internationales de professionnels du Droit et du Chiffre, le FIPROD offre aux professionnels du Droit et du Chiffre de la visibilité internationale afin de contribuer au renforcement de leur compétitivité au-delà des frontières de leur pays d'installation. Il vise à les mettre en relation dans un cadre promotionnelle et, à cet effet, constitue un cadre de développement de leurs relations interprofessionnelles.

Grâce à son dispositif de couverture médiatique à l'échelle internationale, le FIPROD offre également aux prestataires de services et fournisseurs de divers secteurs d'activités l'opportunité de promouvoir leurs produits et services à l'échelle internationale, auprès des professionnels du Droit et du Chiffre, des institutions participant aux travaux et du grand public. Il est un espace régional et international de communication pour le renforcement de la visibilité et de la notoriété commerciales des entreprises partenaires.

Les sept (07) catégories de sponsors ci-après sont proposées :

- Partenaires institutionnels publics ;
- Partenaires Ordres Professionnels ;
- Intervenants privilégiés ;
- Sponsors Officiels ;
- Sponsors Forums ;
- Sponsors Soirée de Gala ;
- Sponsors Tourisme.

ÉQUIPE DE COORDINATION

L'équipe de coordination de la deuxième édition du FIPROD est constituée de deux comités :

- Un **Comité scientifique** constitué d'éminents juristes, économistes, comptables et financiers, de renommée internationale, venant d'horizons professionnels et géographiques divers. Ce comité est chargé de la préparation scientifique et de la conduite des travaux du FIPROD.
- Un **Comité d'organisation** composé essentiellement des membres du personnel de l'ERSUMA. Il est chargé de l'organisation matérielle et logistique des travaux du FIPROD.

BUDGET

Outre l'appui de l'OHADA, les ressources permettant de réaliser les travaux de la deuxième édition du FIPROD proviendront des contributions des partenaires et des participants aux travaux

2^e ÉDITION

FIPROD

FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE

L'interprofessionnalisme au service du développement économique.

Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)
Ouando, Carrefour Cinquantenaire – Route de Pobè,
02 B.P 353, Porto-Novo – Bénin
Tél. : (229) 97 97 05 37 - Courriels : ersuma@ohada.org